

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-07

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 165
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

36 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Accueil de lycéens de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Mesure 100 du Plan Climat régional – Demande de subvention 2020-2021

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-03-06 du 5 mars 2020,

La mesure 100 du plan climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur invite les parcs naturels régionaux et leurs acteurs à se mobiliser pour l'accueil de lycéens sur leurs territoires. Pour répondre à cette attente pour la deuxième année consécutive, le programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement 2020-2021 développera des dispositifs d'accueil éducatifs pour les lycéens de la Région.

Comme l'an dernier, quatre thématiques principales seront proposées aux équipes éducatives pour co-construire des projets d'éducation au territoire. Ces thématiques sont en lien avec les enjeux du Parc, les programmes scolaires des classes de seconde et le plan climat régional :

- **Biodiversité** : effets des pratiques humaines sur la biodiversité, participation à des inventaires participatifs, visites de sites et compréhension des enjeux, étude de la réintroduction d'une espèce : le vautour.
- **Agriculture et jardins** : Découverte du patrimoine agricole du territoire, éducation à la consommation, découverte des mesures agro-environnementales, réflexion sur les circuits courts et cycles de vie des déchets
- **La nuit** : phénomènes de pollution lumineuse et leurs conséquences, économies d'énergies, espèces animales nocturnes, initiation à l'astronomie (veillée)
- **La géologie** : visite de sites remarquables, observation et compréhension des phénomènes d'érosion, travail sur l'échelle des temps.

Les classes accueillies pourront également proposer leurs thèmes en dehors de ces orientations.

Deux formules d'accueil seront proposées aux lycées intéressés : une formule à la journée avec animation ou une formule sur deux jours avec nuitée en centre de vacances.

Les établissements concernés sont situés dans l'ensemble du territoire régional. Afin de permettre aux classes de bénéficier des sorties terrain prévues dans le programme d'action, un transport en bus vers le territoire du Parc sera donc nécessaire.

Le Président propose que le Parc assure, en partenariat avec les lycées, la réservation et le paiement de bus acheminant les élèves.

Pour mener à bien cette opération, il propose également de solliciter la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Frais de transport (bus) Sur la base d'une sortie par classe, pour un prévisionnel de 15 classes	11 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de solliciter la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

